

le 8. 79
en comité

L'INVITÉE

24 H. 9. 5. 00

Démocratie participative ou parlementaire?

Männedorf (ZH): avant-hier 9999 habitants, c'était un village. Hier, 10 000 habitants, et c'était devenu une ville. Balayées, les assemblées communales auxquelles tous les citoyens peuvent participer, bonjour le Conseil communal élu, disent les règlements.

«Pas si vite, répondent les habitants, on préfère rester village et avoir nos assemblées communales.»

La démographie étant ce qu'elle est, le seuil de 10 000 habitants à partir duquel un «village» est décrété «ville» a été franchi vingt-huit fois ces dernières années sur la rive gauche du lac de Zurich. Mais cela n'a donné lieu qu'à la création de douze Conseils communaux.

Dans d'anciens villages vigneronniers tels Stäfa (13 400 habitants) ou Küsnacht (13 000), le seuil est franchi depuis des années, tout comme à Meilen (12 000). Pour eux, plus ou moins de 10 000 habitants; ça ne fait pas de différence. Ils tiennent à rester des villages.



ANNE CUNEO
PROMENEUSE
D'OUTRE-SARINE

«Plus ou moins de 10 000 habitants, ça ne fait pour eux pas de différence. Ils tiennent à rester des villages. Avec leurs assemblées communales»

Avec leurs assemblées communales.

La grande question qu'on y discute est: l'exercice de la démocratie participative est-il plus ou moins démocratique que si on le délègue à des représentants élus par le peuple? En ces temps de crise sur tous les plans, le débat a repris de la vigueur.

Les partisans d'un Conseil communal composé d'élus ont eu le malheur d'évoquer comme

argument contre le maintien des assemblées ouvertes à tous... le manque de place. Dans un des villages, le local le plus spacieux (l'église) ne peut recevoir que 450 personnes; dans un autre, une halle pourtant immense n'en contient que 1000 au maximum.

«C'est ça», ricane un des habitants de Männedorf rencontré au Schiff, un bistrot à la façade noyée dans le lierre. «Le manque de place était déjà l'argument de ceux qui voulaient nier le droit de vote aux femmes dans les Landsgemeinden d'Appenzell - vous voyez le niveau politique.»

«Mais dans les assemblées communales, dit un adversaire, on court le risque de voir se créer des lobbies, et dans une commune trop grande, on ne s'en apercevra pas.»

«Ah, parce que les parlements ne sont jamais influencés par des lobbies?» répondent les tenants des assemblées communales.

«Vous devriez venir à notre prochaine assemblée, m'assure une dame. Certes, elle n'est fréquentée que par une fraction du corps électoral, mais nous som-

mes informés, nous y allons par intérêt, nous connaissons les problèmes. Nous sommes aussi représentatifs que des élus.»

Quelqu'un lance l'argument de l'efficacité.

«Il faudra démontrer que des élus défendraient nos intérêts plus efficacement que nous», rétorque-t-on.

«Mais avec de tels raisonnements, vous mettez en doute le système démocratique tout entier», je remarque.

«Ah, parce que le système démocratique a mis les citoyens à l'abri des catastrophes écologiques, sociales, économiques?»

«Je laisse la Suisse aux Chambres fédérales. Mais ma commune, c'est moi qui la gère. Et quand ça va mal, je ne peux m'en prendre qu'à moi», renchérit la dame.

Bref, la question dépasse de loin celle du passage administratif de Meilen ou de Männedorf du statut de village à celui de ville.

La prochaine assemblée communale de Männedorf se tiendra le 15 juin.